

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 2005 À 20 HEURES 30**

L'An Deux Mille Cinq, le 20 Décembre

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi le Mardi 20 Décembre 2005 à 20 Heures 30, en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE,

Secrétaire : Madame Christine DEVOISINS

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Michel MALATERRE-FOURÈS, Christine DEVOISINS, Louis GOMBAUD, Michel FOURNIALS, Pierre FERRIÈRES, Geneviève PARMENTIER, Jean SICARD, Louis BARRET, Marcel COULIOU, Thierry GINESTET, Christian CHAMAYOU, Serge NEAU, William NION, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Michel DELPOUX, Viviane COMBES, Claude JULIEN, Thierry ASTOULS, Félix TORRÈS, Robert GAUTHIER, Guy BORIES, Jean-Claude De LAPANOUSE, Jean-Louis MATHIEU, Michel MIENVILLE

Membres suppléants votants : Madame, Messieurs, Anne-Marie ROSÉ, Gérard FABRE,

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Jean CAYRE, Josian VAYRE, Jean-Philippe ROQUES, Christiane SÉGURA, Éliane CARLES, Elisabeth LARAUD, Georges LACOMBE, Nicole CABASSOT, Jacques HUC, Patrice MANGIONE,

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Laure SUDRE, Christian BONZI, Olivier BRAULT, Pierre COSTES, Michel FRANQUES, Dominique BILLET, Jean-Marie GARCIA, Michel ALBINET, Robert RAYNAL, Max AMIEL (Pouvoir à Monsieur Gérard FABRE), Michel TRÉBOSC, Gérard POUJADE, Jean-Pierre BOUCLY (Pouvoir à Madame Anne-Marie ROSÉ)

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Barbara DESVALS-BARBÉY, Frédéric ESQUEVIN, Josette BÈS, Valérie ROMAIN, Gisèle DEDIEU, Nicole ENGEL, Josette BOUIN, Laurence PUJOL, Isabella DUFOUR-BAUMGARTNER, Élisabeth BOISARD, Bérengère MAUZY, André BAUP, Bruno CRUSEL, Joëlle FRANQUES, Francis MARCHAND, Christian MALGOUYRES, Henri JALBAUD-PUECH, Doris HUCHEDÉ, Patrick TRANIER, Pierre CRESPO, Marcel CASSAGNES, Brigitte CARRÈRE-DESFARGES, Jacques ANDRIEU, Claude RAMON, Jean-Claude RAFFANEL, Pierre GUIRAUD, Francis CANOVAS, Gérard SOULOMIAC

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 38

Présents (titulaires et suppléants votants) : 28

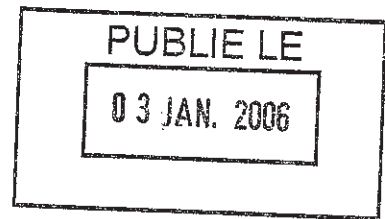
Votants : 28

N° 8 - 170 / 2005 : PARTICIPATION DU BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS AUX FRAIS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION - ANNÉE 2005

Pilote : Finances et Budget

Autre service concerné : Transports urbains

Monsieur Robert GAUTHIER, rapporteur.



Au sein de la Communauté d'agglomération, l'activité Transports urbains est assurée par les services propres à Alibibus et bénéficie du support logistique des services de l'administration générale de la collectivité.

Dans un souci constant de transparence et afin de calculer au plus juste le coût de ce service industriel et commercial, il convient de facturer au budget annexe Transports urbains les frais supportés par le budget général de la Communauté d'agglomération pour son bon fonctionnement.

Vous avez adopté, lors de notre séance du 7 décembre 2004, la méthode de calcul portant sur les frais de personnel et les charges à caractère général de l'administration générale. Aux frais d'administration générale, il convient de déduire la part correspondant à l'organisation de la messagerie interne et supportée par le budget annexe Transports urbains.

Au vu du compte administratif 2004, je vous propose de fixer le montant de la participation du budget annexe Transports urbains au budget général de la Communauté d'agglomération comme suit :

Frais de personnel d'administration générale :	36 387,40 €
Frais d'administration générale :	9 546,32 €
Messagerie interne :	- 12 707,08 €
TOTAL :	33 226,64 €

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

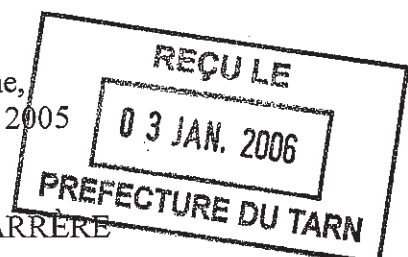
↪ **DÉCIDE** de fixer le montant de la participation du budget annexe Transports urbains au budget général de la Communauté d'Agglomération, pour 2005, à 33 226,64 €.

↪ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe Transports urbains de l'exercice en cours.



Pour extrait conforme,
Fait le 20 Décembre 2005

Le Président,
Philippe BONNECARRÈRE



Transports urbains

Frais de personnel d'administration générale

	Agents		Réal 2004	
	Nbre	Détail	Montant total	%
Directeur général	1		12 657,00 €	5
Affaires juridiques et administration générale	2	Responsable	39 102,00 €	10
		Agent	7 775,00 €	15
Communication	1		22 307,00 €	5
Agent chargé de la mise en œuvre hygiène et sécurité	1		12 091,00 €	20
Finances et budget	4	Responsable	64 742,00 €	5
		Responsable	41 916,00 €	15
		Agent	27 482,00 €	35
		Agent	22 861,00 €	35
TOTAL			250 933,00 €	36 387,40 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2004

Fonction 020

Chapitre 011 : Charges à caractère général	Réalisé
Art. 606121 - Electricité	722,80 €
Art. 606122 - Gaz	504,35 €
Art. 60631 - Fournitures d'entretien	909,26 €
Art. 60632 - Fournitures de petit équipement	148,44 €
Art. 6064 - Fournitures administratives	22 074,84 €
Art. 6068 - Autres matières et fournitures	7 144,25 €
Art. 6135 - Locations mobilières	1 647,20 €
Art. 61558 - Entretien mobilier	1 069,63 €
Art. 6156 - Maintenance	22 992,78 €
Art. 616 - Primes d'assurances	6 367,45 €
Art. 6182 - Documentation générale et technique	5 815,82 €
Art. 6184 - Versement à des organismes de formation	40,00 €
Art. 6225 - Indemnités au comptable et régisseur	3 607,89 €
Art. 6236 - Catalogues et imprimés	17 336,59 €
Art. 6237 - Publications	55,49 €
Art. 6261 - Frais d'affranchissement	12 609,59 €
Art. 6262 - Frais de télécommunications	10 221,85 €
Art. 6283 - Nettoyage des locaux	5 911,84 €
TOTAL	119 180,07 €

Personnel du siège administratif (en équivalent temps plein)	12,85
Part de temps de travail affectée au service Transports urbains (en équivalent temps plein)	1,03
Poucentage B/A	8,01%

Participation du Budget annexe Transports urbains au budget général :

119180,07 € x 8,01 % =

9 546,32 €